

# Essonne

# N°423

# Journal



## District de l'Essonne de Football

Page 1 à 6 : Infos Clubs

Page 7 à 24 : Procès-Verbaux

**FINALES**  
**COUPE DE L'ESSONNE**

15 & 16 Juin 2019

STADE FRÉDÉRIC LANGRENEY  
25 RUE LEONTINE SCHER - 91160 LONGJumeau

## PROGRAMMATION

SAMEDI 15/06

11h30 : U15  
Evy FC (R2) - CS Brétigny (R1)  
14h30 : U17  
U.S. Palaiseau (R1) - FC Brunoy (D2)  
16h15 : U19  
Evy FC (R2) - Fleury FC 91 (R3)



DIMANCHE 16/06

09h30 : Vétérans  
Ligue Arcueil FC 91 (D1) - Gentilly Union (D1)  
10h00 : +45 ans  
Sud Essonne - St Michel Sports  
11h30 : CDM  
Soleil de Seine A.S (R2) - Retz US (R2)  
14h00 : District  
FC Brunoy (D4) - A.F.C. Igny (D2)  
16h00 : Séniors  
Evy FC (R3) - Doudeau SP (D1)

STADE FRÉDÉRIC LANGRENEY 25 RUE LEONTINE SCHER - 91160 LONGJumeau



Les finales de Coupe de l'Essonne 2019 auront lieu le week-end du **15 et 16 juin** au **Stade Frédéric Langrenay** de Longjumeau !

Ces finales représentent l'un des moments forts de la saison, placé sous le signe du partage, de la convivialité, avec un caractère festif et chaleureux.

Nous vous invitons donc à venir partager ce moment avec nous, que ce soit pour venir supporter votre équipe fétiche, ou pour tout simplement assister au spectacle que nos finalistes nous réservent !

Bonne finale à tout le monde.



## NOUVEAUTÉ FOOTCLUB : SAISON PROCHAINE

La F.F.F. vient de publier dans Footclubs une évolution vous permettant d'extraire la liste de vos licenciés avec, pour chacun d'eux, l'information quant à la validité du certificat médical pour la saison N+1. Ceci vous permet d'anticiper le renouvellement des certificats médicaux pour la saison prochaine, étant rappelé que s'il est effectué entre le 1er Avril et le 30 Juin, le certificat médical reste valable trois saisons dans les conditions de l'article 70.3 des Règlements Généraux de la F.F.F..

En effet, depuis le début de la saison 2017/2018, le certificat médical est devenu valable pour 3 saisons pour les joueurs amateurs et les dirigeants (sous réserve de conserver sa qualité de licencié d'une saison sur l'autre, et de répondre chaque saison à un questionnaire de santé et attester sur la demande de licence d'une réponse négative à toutes les questions).

Ce nouvel export a pour objectif d'identifier facilement les licenciés pour lesquels la fourniture d'un certificat médical sera obligatoire pour la saison prochaine.

**Cliquez ICI** pour prendre connaissance du guide réalisé par la F.F.F

\*\*\*\*\*

## OUVERTURE SAISIE DES LICENCES 2019 - 2020

La saisie des licences pour la saison **2019-2020** est ouverte depuis le **mardi 4 juin 2019**. Retrouvez quelques informations importantes pour vous aider au mieux à préparer votre nouvelle saison sur [notre site internet](#).

\*\*\*\*\*

## RÉUNION D'INFORMATION : Le Loisir et les Nouvelles Pratiques



Vous souhaitez connaître le développement de notre sport et les nouvelles pratiques proposées ?

Alors rendez-vous le :

**Mardi 11 Juin 2019 - 19h00**

À l'Institut du District de l'Essonne de Football

Cette réunion vous permettra de vous tenir au courant des dernières évolutions des pratiques footballistiques.

## NOUVELLES COMPÉTITIONS JEUNES

Le Comité de Direction de la Ligue et du District de l'Essonne ont décidé de faire évoluer l'offre des pratiques jeunes, à compter de la saison prochaine. Voici un petit récapitulatif pour vous permettre de préparer au mieux votre rentrée sportive.

### FOOTBALL FÉMININ SAISON 2019/2020 :

**U7F/U8F/U9F** : Foot à 5 : alternance de plateaux classiques et plateaux Festifoot

**U10F/U11F** : Foot à 8 : critérium classique/ challenge U10F/U11F.

**U12F/U13F** : Foot à 8 : critérium classique/Festival foot U13F

**U14F/U15F** : Foot à 8 : critérium classique (Si problème d'effectif = Foot à 7)

**U16F/U17F/U18F** : Foot à 8 : critérium classique (ex U19F)

**Séniors F à 11** : Championnat D1

**Séniors F à 7** : Critérium

### FOOTBALL D'ANIMATION SAISON 2019/2020 – AUCUN CHANGEMENT

**U6/U7** : Foot à 3 ou 4 : Plateaux mélangés ou par année d'âge séparée

**U8/U9** : Foot à 5 : plateaux mélangés ou par année d'âge séparée/ critérium U9 espoir sur invitation avec critères de sélection.

**U10/U11** : Foot à 8 : critérium classique/ challenge U10/U11.

**U12/U13** : Foot à 8 critérium classique/Festival foot U13/Critérium U12/U13 départemental ( 1 équipe U12 et équipe U13 , sur invitation avec critères de sélection.

**U14** : Cette catégorie permet de faire jouer des U13 sans limite de nombre, **bien qu'il soit préconisé par la DTN la pratique à 8 pour les U13.**

\*\*\*\*\*

### L'APPLI RÉFÉRENCE DU FOOTBALL EN ESSONNE : Vous y pensiez ? On l'a fait pour vous



Vous êtes acteurs du football Essonnien et souhaitez être alertés des dernières actualités du District ? Ou vous souhaitez tout simplement avoir un regard sur l'agenda de votre club ? Alors cette application est faite pour vous !

En un coup d'œil, vous pourrez visualiser les actualités de votre club, pour ne rien manquer de la vie du club et de ses événements, et également ceux de votre District de Football ! Vous n'aurez plus l'excuse de ne pas avoir l'information d'un match/entraînement reporté ou annulé !

Pour cela, téléchargez gratuitement l'application **District Essonne Football** sur Android et IOS, puis créez votre compte pour recevoir des alertes personnalisées !

#### Fonctionnalités :

- Accéder à l'ensemble du calendrier du District avec la possibilité de filtrer les informations par thématique
- Recevoir des alertes afin de ne pas passer à côté d'un événement
- Créez et partagez vous-même votre propre calendrier club (Assemblée générale – Tournoi – Réunions Éducateurs...)
- Accédez en lien direct vers le site pour découvrir l'intégralité de l'actualité
- Téléchargez et visionnez les différents documents importants via l'onglet Ressources
- Ayez toujours sous la main les coordonnées de vos contacts privilégiés selon vos besoins

## RECHERCHE ÉDUCATEURS et ÉDUCATRICES

### R.C ARPAJONNAIS

Le RC ARPAJONNAIS, recherche des éducateurs/trices en Pré-Formation. Tous les candidats intéressés doivent contacter Danielle ou Christophe.

**Contacts :**

Danielle LOPES - 06 75 31 25 20

Christophe FOSSARD - 07 83 91 54 13

### FCO VIGNEUX

Le FCO VIGNEUX, club formateur, 5 joueurs pro en activité, plus de 600 adhérents, recherche pour la saison à venir des éducateurs/trices pour ses catégories jeunes (U18, U16 et U14), Football d'Animation et U13 Féminines.

Formation assurée par Brevetés d'Etat club ou District - Séances sur Terrains synthétiques

**Contact :** Rémi au 06 12 40 33 61 *(le soir à partir de 18h30)*

### SAINT MICHEL SPORTS

Le club de Saint Michel recherche pour la saison prochaine des dirigeants, homme ou femme, diplômés ou non, pour toutes les catégories du club des U6 aux U16.

Défraiement en fonction du poste et formations assurées par le club. Pour les candidats éligibles, le club propose également des services civiques.

**Projet :** développement du football d'animation et obtention du label Ecole de Foot.

**Contact :** le Président au 06.63.02.26.46.

## LICENCE DIRIGEANTS SAISON 2018-2019 REMBOURSÉES

A l'attention de Mesdames et Messieurs les Présidentes(ts) de club

Toujours soucieux de l'intérêt de nos clubs, dans le cadre de l'aide aux clubs, et comme nous nous y étions engagé au début de notre mandature, le comité directeur et moi-même, avons le plaisir de vous annoncer que, la part district, perçue sur la licence dirigeant (te) pour la saison 2018/2019 vous sera remboursée.

Lors du prochain relevé du 31 mai 2019, vous trouverez l'écriture correspondante au crédit de votre compte club. Pensant répondre à votre attente, le comité directeur et moi-même vous souhaitons une excellente fin de saison.

Sportivement votre,

François THISSERANT  
Président du District de l'Essonne

\*\*\*\*\*

**GARÇONS & FILLES U6/U9**

**FFF**

**JOURNÉE NATIONALE des Débutants**

VIENS FÊTER LA FIN DE LA SAISON AVEC TON CLUB !

**15 JUIN 2019**

**STADE JEAN MOULIN**

**33 Avenue De L'Armée Leclerc**

**91600 Savigny-sur-Orge**

France 2019™

FRANCE FFF LA LIGUE DE FOOTBALL AMATEUR DEFA ESSENE LE DÉPARTEMENT SAVIGNY-SUR-ORGE

edf Nike PAGO

FFF.fr @equipedefrance @fff

## JOURNÉE NATIONALE DES DÉBUTANTS

15 JUIN 2019

La traditionnelle Journée Nationale des Débutants Essonniers se tiendra le Samedi 15 juin 2019 sur les installations de Savigny-sur-Orge.

## LA REFORME DES CHAMPIONNATS DE JEUNES : RAPPEL

Il est rappelé que par suite de la décision de l'Assemblée Générale de la F.F.F. du 02 Juin 2018 relative aux modifications au Règlement des Championnats Nationaux de Jeunes, et au terme de laquelle les Ligues Régionales doivent mettre en place des Championnats U16 et U18 à compter de la saison 2019/2020, le Comité de Direction de la Ligue du 25 Juin 2018 a adopté les dispositions suivantes :

- Le championnat U19 (Ligue et Districts) devient le championnat U18 (Ligue et Districts)
- Le championnat U17 (Ligue et Districts) devient le championnat U16 (Ligue et Districts)
- Le championnat U16 Régional devient le championnat U17 Régional
- Le championnat U15 (Ligue et Districts) devient le championnat U14 (Ligue et Districts)
- Le championnat U14 Régional devient le championnat U15 Régional

Etant précisé que :

- La structure des « nouveaux » Championnats (nombre de divisions, etc.) est identique à celle des Championnats qu'ils remplacent
- Les règles d'accessions/relégations dans chacun des « nouveaux » Championnats sont identiques à celles applicables dans chacun des Championnats qu'ils remplacent
- Les descendants du Championnat National U19 sont affectés dans le Championnat U18 de RI
- Les descendants du Championnat National U17 sont affectés dans le Championnat U16 de RI

\*\*\*\*\*

## LES COMPÉTITIONS FEMINIENS JEUNES EVOLUENT

Conformément aux préconisations de la Direction Technique Nationale de la F.F.F. et afin d'être plus en phase avec la répartition des licenciées jeunes au sein des différentes catégories, le Comité de Direction de la Ligue a, en sa réunion plénière du 30 Avril 2018, décidé de faire évoluer, à compter de la saison 2019/2020, l'offre de pratique féminine jeune comme suit :

- Les Compétitions U16 F deviennent les Compétitions U15 F
- Les Compétitions U19 F deviennent les Compétitions U18 F

Dans ce cadre-là, et en amont de l'envoi du dossier d'engagements 2019/2020, ledit Comité a, en sa réunion plénière du 1er Avril 2019, fixé les conditions de participation des joueuses dans ces nouvelles compétitions :

### Compétitions U15 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U15 F et U14 F.

Les joueuses licenciées U13 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

### Compétitions U18 F (Ligue et District)

Ces compétitions sont ouvertes aux joueuses licenciées U18 F, U17 F et U16 F.

Les joueuses licenciées U15 F peuvent, dans la limite de trois (3) inscrites sur la feuille de match, participer à cette épreuve, sauf s'il leur est interdit de pratiquer dans les compétitions de catégorie d'âge supérieure à celle de leur licence.

## LE DOSSIER D'ENGAGEMENTS ET D'ALTERNANCES 2019/2020

Comme chaque saison, le début du mois de Mai marque traditionnellement le coup d'envoi de la préparation de la saison suivante avec l'engagement des équipes des clubs dans les différentes compétitions de Ligue et de District.

Dématérialisé depuis la saison 2013/2014, le dossier d'engagements et d'alternances prend une nouvelle forme pour la saison 2019/2020.

Les clubs pourront en effet remplir leur dossier d'engagement directement en ligne via l'extranet L.P.I.F.F., mis en place par la Ligue en début d'année 2019 : <https://extranet.lpiff.fr>

Pour mémoire, l'extranet L.P.I.F.F. est un réseau interne à la Ligue accessible depuis Internet qui permet aux clubs de communiquer avec la Ligue.

Sur la plateforme Extranet L.P.I.F.F., le club pourra donc accéder à son dossier en cliquant sur l'onglet « Dossier d'engagement » où figurent les 4 blocs suivants :

- **Engagements** : permet de saisir les engagements et les alternances des équipes;
- **Données clubs** : permet de saisir les informations relatives au correspondant du club et au Référent Prévention Sécurité (données obligatoires à renseigner sans quoi le dossier ne pourra pas être validé) ;
- **Export PDF** : permet d'avoir une visibilité du dossier sous un format PDF qui peut être imprimé ;
- **Clôture** : Étape obligatoire pour finaliser et valider le dossier ;

Pour vous accompagner dans ce changement, **une vidéo**, également accessible depuis la plateforme Extranet L.P.I.F.F., a été réalisée expliquant en détail toutes les étapes indispensables pour remplir correctement un dossier d'engagement.

Le dossier d'engagements et d'alternances 2019/2020 est à remplir en ligne au plus tard **le 31 mai 2019**.

Autre nouveauté, le règlement du montant des cotisations d'engagement du dossier pourra se faire soit par chèque (à l'ordre de la L.P.I.F.F.) soit par virement bancaire.

**ATTENTION**, seuls les clubs ayant une situation financière à jour vis-à-vis de la Ligue pourront avoir accès au dossier d'engagement 2019/2020. Ainsi, les clubs qui n'auraient pas réglé leur relevé comptable du 31/03/2019 (ou antérieur) devront obligatoirement régulariser leur situation pour pouvoir remplir leur dossier d'engagement.

Par ailleurs, il est important de noter que la validation définitive du dossier se fera uniquement à réception du règlement des cotisations d'engagements.

Enfin, il est rappelé que ce dossier concerne aussi bien les clubs évoluant en compétition de Ligue que de District pour la pratique de Football à 11.

En cas de difficultés pour remplir le dossier, les services administratifs de la Ligue sont à votre disposition pour vous accompagner.

- Suivi des Compétitions
- Commission Départementale des statuts et règlements
- Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation
- Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié
- Commission départementale des Terrains et équipements

## Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

**Président :** M. RAMACKERS  
**Membres :** Mme FORBIN  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA,  
EYL, LE BOULC'H,  
MOZGALA,  
**Excusés :** Mme FRANCHET,  
M. LEPRUNENEC

PV du 28 Mai 2019

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### FINALES DES COUPES

**Les Finales auront lieu les 15 et 16 juin 2019  
à LONGJUMEAU**

Réunion d'information sur le déroulement des journées de Finales, à l'attention des clubs finalistes, le mardi 4 juin 2019 à 18 h 30.

Tirages (désignation du club recevant), le mardi 4 juin 2019.

### FOOT FEMININ

**Match n°21034541 du 11 mai 2019**  
**Longjumeau / Palaiseau \* U16 F A 7 \* Poule A**  
Reprise du dossier.  
La Commission demande le résultat de la rencontre pour sa réunion du 4 juin 2019.

**Match n°21034598 du 11 mai 2019**  
**Longjumeau / Palaiseau\* U16 F A 7 \* Poule B**  
Reprise du dossier.  
La Commission demande le résultat de la rencontre pour sa réunion du 4 juin 2019.

### COUPES SENIORS

**Match n° 21412082 du 12 mai 2019**  
**Ignny / Jeunesse Etampoise \* District**  
Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.  
La Commission enregistre la décision : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain.  
Ignny qualifié pour le prochain tour.

### CHAMPIONNAT SENIORS

#### FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2019

#### D4/B

**Orsay Bures / Longjumeau**  
Réception d'une feuille de match papier.  
3ème avertissement et amende à Orsay Bures pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.  
Le 3<sup>ème</sup> avertissement entraîne match perdu par pénalité à Orsay Bures (-1 pt, 0 but), Longjumeau (0 pt, 3 buts). (Art. 44.4 du RSG du DEF).

**Match n° 20578590 du 19 mai 2019**  
**Villabé / Verrières \* D4/B**  
Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.  
La Commission enregistre la décision : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :  
Villabé : 3 pts – 3 buts  
Verrières : 0 pt – 2 buts

**Match n° 20578775 du 19 mai 2019**  
**Ballainvillers / SO Vertois \* D5/B**  
Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.



La Commission enregistre la décision : réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Ballainvilliers : 3 pts – 4 buts  
SO Vertois : -0 pt – 3 buts

### Match n° 20578332 du 26 mai 2019

**Janville Lardy / Athis Mons \* D3/B**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le premier forfait d'Athis Mons.

Amende réglementaire dans le cadre des trois dernières rencontres (Annexe Financier – Rubrique Forfait) à Athis Mons.

Frais d'arbitrage à la charge d'Athis Mons (Art. 17.1 du RSG du DEF).

## CHAMPIONNAT CDM

### Match n° 20579004 du 26 mai 2019

**Dourdan / Longjumeau \* D1**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le premier forfait de Longjumeau.

Amende réglementaire dans le cadre des trois dernières rencontres (Annexe Financier – Rubrique Forfait) à Longjumeau.

Frais d'arbitrage à la charge de Longjumeau (Art. 17.1 du RSG du DEF).

## CHAMPIONNAT U15

### FMI NON PARVENUE DU 18 MAI 2019

#### **D3/C**

**Sainte Geneviève / Saclas Méréville**

Reprise du dossier.

FMI transmise tardivement, le 24 mai 2019.

Amende à Sainte Geneviève pour transmission tardive.

### FMI NON PARVENUES DU 25 MAI 2019

#### **D4/C**

**Draveil / Orsay Bures**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club recevant. Remerciements.

Au vu du rapport du club recevant et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

### Match n° 20575371 du 4 mai 2019

**Ballancourt / Grigny US \* D3/A**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.

Par ces motifs, ladite Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Ballancourt : 0 pt – 1 but  
Grigny US : 3 pts – 4 buts

### Match n° 20575580 du 11 mai 2019

**Saint Michel / Janville Lardy \* D4/B**

Reprise du dossier.

La Commission transmet le dossier à la Commission des Statuts et Règlements.

### Match n° 20575302 du 18 mai 2019

**Linas Montlhéry / Tremplin \* D2/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.

Par ces motifs, ladite Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Linas Montlhéry : 3 pts – 5 buts  
tremplin : 0 pt – 1 but

### Match n° 20573622 du 18 mai 2019

**Evry / Lisois \* D3/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.

Par ces motifs, ladite Commission dit la réserve non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Evry : 3 pts – 6 buts  
Lisois : 0 pt – 1 but

### Match n° 20575500 du 25 mai 2019

**Wissous / Mennecey \* D4/A**

Lecture FMI.

La Commission enregistre le deuxième forfait de Mennecey.

Amende réglementaire dans le cadre des trois dernières rencontres (Annexe Financier – Rubrique Forfait) à Mennecey.

## CHAMPIONNAT U19

### FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2019

#### D3/Bb

##### **Morsang / Ollainville**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

#### Match n° 20599229 du 19 mai 2019

##### **Tremplin / Etampes \* D1**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Tremplin (-1 pt – 0 but), pour en donner le gain à Etampes (3 pts – 5 buts).

La Commission enregistre le deuxième forfait de Tremplin.

Amende réglemентаire dans le cadre des trois dernières rencontres (Annexe Financier – Rubrique Forfait) à Tremplin.

Frais d'arbitrage à la charge de Tremplin (Art. 17.1 du RSG du DEF).

## +45 ANS

### FMI NON PARVENUES DU 19 MAI 2019

#### Poule E

##### **Saint Michel / Breuillet**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

1<sup>er</sup> avertissement et amende à Saint Michel pour refus de faire la FMI.

### FMI NON PARVENUES DU 26 MAI 2019

#### Poule B

##### **MNVDB / Champcueil**

Réception d'une feuille de match papier.

Rapport du club visiteur. Remerciements.

Rapport d'arbitre. Remerciements.

Au vu des rapports et des logs, il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

#### Poule C

##### **Saint Cheron / Ptt Evry**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

#### Poule D

##### **AOP Corbeil / Soisy sur Seine**

1<sup>ère</sup> demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 4 juin 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

2<sup>ème</sup> avertissement et amende à AOP Corbeil pour absence de synchronisation avant le match pour le club recevant entraînant l'impossibilité d'avoir accès au match.

#### Match n° 20594759 du 21 avril 2019

##### **Epinay sur Orge / VYC \* Poule B**

Match non joué à la fin du Championnat.

La Commission neutralise la rencontre (0 pt – 0 but).

## PV du 4 juin 2019

**Présidente :** Mme FRANCHET  
**Membres :** Mme FORBIN  
MM. BEAUJOUAN, BEZIA,  
EYL, LE BOULC'H,  
MOZGALA, RAMACKERS  
**Excusé :** M. LEPRUNENEC  
**CD :** M. FORNARELLI

*Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

### **FINALE DES COUPES**

**Les Finales auront lieu les 15 et 16 JUIN 2019  
à LONGJUMEAU**

### **TIRAGE DES COUPES (FINALE) :**

Clubs présents au tirage : Benfica Yerres, Brunoy, Dourdan, Evry FC, Igny, Palaiseau, Port. Ulis, Saint Michel, Soisy sur Seine et Sud Essonne.

#### Le 15 juin 2019

11h30 (U15) : EVRY FC - BRETIGNY  
14h30 (U17) : PALAISEAU – BRUNOY  
16h15 (U19) : EVRY FC – FLEURY 91

#### Le 16 juin 2019

9h30 (Vétérans) : LINAS MONTLHERY – BENFICA YERRES  
10h00 (+45 ans) : SUD ESSONNE – SAINT MICHEL  
11h30 (CDM) : SOISY SUR SEINE – PORT ULIS  
14h00 (coupe SENIORS DISTRICT) : BRUNOY – IGNY  
16h00 (coupe SENIORS ESSONNE) : EVRY FC – DOURDAN

Rappel : Le club le 1<sup>er</sup> désigné par le tirage conserve ses couleurs (art. 16.1.7 du RSG du DEF).

## FOOT FEMININ

### Match n°21034541 du 11 mai 2019

**Longjumeau / Palaiseau \* U16 F A 7 \* Poule A**  
Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 14 mai 2019 et 21 mai 2019).  
La Commission dit match perdu par pénalité à Longjumeau (-1 point, 0 but), Palaiseau (3 pts, 0 but).  
Amende réglementaire à Longjumeau.

### Match n°21034598 du 11 mai 2019

**Longjumeau / Palaiseau\* U16 F A 7 \* Poule B**  
Reprise du dossier.

Feuille de match non parvenue malgré deux demandes (Voir PV du 14 mai 2019 et 21 mai 2019).  
La Commission dit match perdu par pénalité à Longjumeau (-1 point, 0 but), Palaiseau (3 pts, 0 but).  
Amende réglementaire à Longjumeau.

## CHAMPIONNAT SENIORS

### Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du RSG de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

#### Athis Mons

Athis Mons / Igny \* D2/B\* du 26 mai 2019 : - 1 pt  
Janville Lardy / Athis Mons \* D3/B \* du 26 mai 2019 :  
- 1 pt

### Match n° 20577800 du 19 mai 2019

**VYC / Brétigny \* D1**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 29 mai 2019.

La Commission enregistre la décision : réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

VYC : 0 pt – 0 but

Brétigny : 3 pts – 5 buts

### Match n° 20578330 du 19 mai 2019

**Savigny / Boussy-Quincy \* D3/B**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 29 mai 2019.

La Commission enregistre la décision : résultat acquis sur le terrain :

Savigny : 0 pt – 1 but  
Boussy-Quincy : -3 pts – 2 buts

### Match n° 20578457 du 19 mai 2019

**Saclas Méréville / Saint Vrain \* D4/A**

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements en date du 29 mai 2019.

La Commission enregistre la décision : match perdu par pénalité à Saclas Méréville (-1 pt – 0 but), Saint Vrain (3 pts – 1 but).

## CHAMPIONNAT U15

### Match n° 20575371 du 4 mai 2019

**Ballancourt / Grigny US \* D3/A**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 23 mai 2019.

Par ces motifs, ladite Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

Ballancourt : 0 pt – 1 but

Grigny US : 3 pts – 4 buts

### Match n° 20575580 du 11 mai 2019

**Saint Michel / Janville Lardy \* D4/B**

Reprise du dossier.

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 29 mai 2019.

Par ces motifs, ladite Commission dit match perdu par pénalité aux deux équipes pour non établissement d'une feuille de match (-1 pt – 0 but). Amende réglementaire de 500 € aux deux équipes pour absence de transmission pendant les 3 dernières rencontres (Annexe Financier, Rubrique FMI).

## CHAMPIONNAT U19

### FMI NON PARVENUE DU 26 MAI 2019

#### D3/Bb

**Morsang sur Orge / Ollainville**

Reprise du dossier.

Rapport d'arbitre. Remerciements.

FMI transmise tardivement, le 3 juin 2019.

Amende à Morsang sur Orge pour transmission tardive.

### Match n° 20601490 du 26 mai 2019

**VYC / Paray \* D2/B**

Retour du dossier de la Commission des Statuts et Règlements en date du 29 mai 2019.

Ladite Commission dit match perdu par forfait à Paray (-1 pt – 0 but), pour en donner le gain à VYC (3 pts – 5 buts).

La Commission enregistre le premier forfait de Paray.

Amende réglementaire de 500 € à Paray dans le cadre des trois dernières rencontres Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs). (Annexe Financier – Rubrique Forfait).

Frais d'arbitrage à la charge de Paray (Art. 17.1 du RSG du DEF).

## CHAMPIONNAT VETERANS

### Situation financière des clubs

Conformément aux dispositions de l'article 3.8 du RSG de la LPIFF, le club suivant est sanctionné de la perte d'un point au classement :

#### Athis Mons

Benfica Yerres / Athis Mons \* D1 \* du 26 mai 2019 : -1 pt

## +45 ANS

### FMI NON PARVENUES DU 26 MAI 2019

#### Poule C

**Saint Cheron / Ptt Evry**

2<sup>ème</sup> et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 11 juin 2019, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI ainsi que le résultat de la rencontre.

#### Poule D

**AOP Corbeil / Soisy sur Seine**

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.



Considérant qu'aucune réserve ne figure sur la feuille de match, la commission dit les réserves non recevables, mais qu'il y a lieu de transformer la confirmation des réserves en évocation, au sens de l'article 187.1 du RSG de la FFF.

Lecture du courrier du club de SACLAS MEREVILLE qui reconnaît son erreur.

La Commission,

Jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

Considérant, après vérification sur FOOT2000, que le joueur de SACLAS MEREVILLE, MARQUES Julien a été suspendu pour 1 match ferme par la Commission de Discipline du 30/04/2019, publié le 03/05/2019, avec effet au 06/05/2019 ;

Considérant que le joueur de SACLAS MEREVILLE, MARQUES Julien était en état de suspension à la date de la rencontre citée en rubrique ;

Par ces motifs, la Commission donne match perdu à SACLAS MEREVILLE (-1 pt – 0 but), SAINT VRAIN (3 pts – 1 but).

Amende de 45 € à SACLAS MEREVILLE pour avoir inscrit sur la feuille de match un joueur suspendu.

De plus, la Commission inflige un (1) match de suspension ferme au joueur MARQUES Julien, à compter du 10/06/2019, pour avoir évolué en état de suspension, en application des dispositions de l'article 226.4 des RG de la FFF.

Débit : 43,50 € à SACLAS MEREVILLE

Crédit : 43,50 € à SAINT VRAIN

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

## **Match n° 20577800 du 19/05/2019**

### **VAL YERRES CROSNE 2 / BRETIGNY FCS 2 \* Séniors \* D1**

Reprise du dossier.

Point 1

Réserves du club de VAL YERRES CROSNE sur la participation et la qualification de l'ensemble des

joueurs de BRETIGNY susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Point 2

Réclamation du club de VAL YERRES CROSNE, en date du 20/05/2019, sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de BRETIGNY susceptibles d'avoir fait participer plus de 3 joueurs à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

Pas d'observation de la part du club de BRETIGNY suite à la demande du jeudi 23 mai 2019.

La Commission,

Jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

Point 1.

Considérant, après vérification sur FOOT2000, qu'aucun joueur de BRETIGNY n'a participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure ;

Point 2.

Considérant que la dernière rencontre officielle de l'équipe Séniors 1 de BRETIGNY s'est déroulée le 18/05/2019 en Championnat N3 contre NOISY LE SEC

Considérant que tous les joueurs de BRETIGNY étaient qualifiés pour participer à la rencontre citée en rubrique ;

Par ces motifs, la Commission dit les réserves non fondées et confirme le résultat acquis sur le terrain :

VAL YERRES CROSNE : 0 pt - 0 but

BRETIGNY : 3 pts - 5 buts

Débit : 43,50 € à VAL YERRES CROSNE

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

## Match n° 20599317 du 05/05/2019

### **VIRY CHATILLON ES 2 / SAVIGNY FOOT CO 1 \* U17 \* D1**

Lecture de la feuille de match.

Evocation du club de SAVIGNY sur la participation et la qualification du joueur de VIRY CHATILLON, GALVAO MOREIRA Jeremy, susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

La Commission,

Jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

Pris connaissance de l'évocation, confirmée réglementairement, pour la dire recevable en la forme.

La Commission demande au Secrétariat du DEF d'en informer le club de VIRY CHATILLON afin, s'il le désire, qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 6 juin 2019 avant 12h00.

## Match n° 20578335 du 26/05/2019

### **BOUSSY QUINCY FC 2 / WISSOUS FC 1 \* Séniors \* D3/B**

Lecture de la feuille de match.

Point 1

Réclamation du club de WISSOUS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de BOUSSY QUINCY susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Point 2

Réclamation du club de WISSOUS, en date du 27/05/2019, sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de BOUSSY QUINCY susceptibles d'avoir fait participer plus de 3 joueurs à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

La Commission demande au Secrétariat du DEF d'en informer le club de BOUSSY QUINCY afin, s'il le désire,

qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 6 juin 2019 avant 12h00.

## Match n° 20601490 du 26/05/2019

### **VAL YERRES CROSNE 2 / PARAY FC 1 \* U19 \* D2/B**

Lecture de la feuille de match.

Lecture du rapport de l'arbitre.

Considérant que l'équipe de PARAY s'est présentée avec 11 joueurs inscrits sur la feuille de match ;

Considérant que, lors de la 1ere période, 3 joueurs de PARAY se sont blessés et ont quitté le terrain ;

Considérant que, lors de la reprise, 1 joueur de PARAY ne s'est pas présenté pour cause de blessure ;

Considérant que de ce fait l'équipe de PARAY se retrouvait à 7 joueurs ;

Considérant que de ce fait, l'arbitre a arrêté la rencontre ;

La Commission dit match perdu par forfait à PARAY (-1pt - 0 but), pour en donner le gain à VAL YERRES CROSNE (3 pts - 5 buts).

Amende réglementaire de 500 € à PARAY pour forfait dans les 3 dernières rencontres d'un championnat. Match arrêté en raison d'équipe incomplète en cours de partie (moins de 8 joueurs).

(Cf. Annexe Financier, Rubrique Forfait).

Dossier transmis à la Commission du Suivi des compétitions.

## Match n° 20578595 du 26/05/2019

### **VERRIERES LE BUISSON 2 / JEUNESSE ETAMPOISE 1 \* Séniors \* D4/B**

Lecture de la feuille de match.

Réclamation du club de VERRIERES LE BUISSON sur la participation et la qualification du joueur de JEUNESSE ETAMPOISE, CACAN Recep, susceptible d'être suspendu le jour de la rencontre.

La Commission,

Jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

Pris connaissance de la réclamation, confirmée réglementairement, pour la dire recevable en la forme.

La Commission demande au Secrétariat du DEF d'en informer le club de JEUNESSE ETAMPOISE afin, s'il le désire, qu'il fasse parvenir ses observations éventuelles, pour le jeudi 6 juin 2019 avant 12h00.

*Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.*

## **Match n° 20575580 du 11/05/2019**

**ST MICHEL SPORTS 2 / JANVILLE LARDY ASL 1 \* U15  
\* D4/B**

Non utilisation de la FMI.

Absence de feuille de match papier.

La Commission,

Jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

Considérant que l'équipe de ST MICHEL n'a pas pu utiliser la tablette pour établir la FMI ;

Considérant que dans ce cas, il aurait fallu établir une feuille de match papier (Art.13 du RSG du DEF) avant le début de la rencontre par la ou les équipes présentes;

Considérant que 2 relances ont été effectuées par la Commission du Suivi des Compétitions en date du 14/05/2019 puis du 21/05/2019 ;

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité aux 2 équipes pour non établissement d'une feuille de match (-1 pt – 0 but).

Amende règlementaire de 500 € aux deux équipes pour absence de transmission pendant les 3 dernières rencontres (Cf. Annexe Financier, Rubrique FMI).

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

**Le secrétaire**

Philippe TRUBERT

**Le Président**

Jean BERTHY





Lecture du courrier du club de JEUNESSE ETAMPOISE qui indique que le joueur CACAN Recep a purgé sa suspension lors du match du 19/05/2019.

Considérant, après vérification sur FOOT2000, que le joueur de JEUNESSE ETAMPOISE, CACAN Recep a été suspendu pour 1 match ferme par la Commission de Discipline du 28/04/2019, publié le 17/05/2019, avec effet au 20/05/2019 ;

Considérant, après vérification sur FOOT2000, que le joueur de JEUNESSE ETAMPOISE, CACAN Recep a eu sa suspension révoquée par la Commission de Discipline du 15/05/2019, publié le 17/05/2019, avec effet au 20/05/2019 ;

Considérant, après vérification sur FOOT2000, que le joueur, CACAN Recep n'a pas participé à la rencontre :

19/05/2019 : JEUNESSE ETAMPOISE - LES ULIS

Considérant que le joueur, CACAN Recep était qualifié pour disputer la rencontre citée en rubrique ;

Par ces motifs, la commission dit l'évocation non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

VERRIERES LE BUISSON : 0 pt - 3 buts

JEUNESSE ETAMPOISE : 3 pt - 6 buts

Débit : 43,50 € à VERRIERES LE BUISSON

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

### **Match n° 20578335 du 26/05/2019**

**BOUSSY QUINCY FC 2 / WISSOUS FC 1 \* Séniors \* D3/B**

Reprise du dossier.

#### Point 1

Réclamation du club de WISSOUS sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de BOUSSY QUINCY susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

#### Point 2

Réclamation du club de WISSOUS, en date du 27/05/2019, sur la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de BOUSSY QUINCY

susceptibles d'avoir fait participer plus de 3 joueurs à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure alors que nous sommes dans les 5 dernières journées de championnat.

Pas d'observation de la part du club de BOUSSY QUINCY suite à la demande du 29/05/2019.

La Commission,

Jugeant en 1<sup>ère</sup> instance,

Pris connaissance des réclamations, confirmées réglementairement, pour les dire recevables en la forme.

#### Point 1.

Considérant que la dernière rencontre officielle de l'équipe Séniors 1 de BOUSSY QUINCY s'est déroulée le 19/05/2019 en Championnat D2 contre DRAVEIL ;

Considérant, après vérification sur FOOT2000, qu'aucun joueur Séniors 2 de BOUSSY QUINCY n'a participé à la rencontre du 19/05/2019 ;

#### Point 2.

Considérant, après vérification sur FOOT2000, que 4 joueurs de BOUSSY QUINCY, DIARRA Demba, EPINA Houston, SARAGA Aymard et SARAGA Blasy ont participé à plus de 10 rencontres avec l'équipe supérieure ;

Par ces motifs, la Commission dit match perdu par pénalité à BOUSSY QUINCY (-1 pt – 0 but),

WISSOUS : 1 pt - 4 buts

Débit : 43,50 € à BOUSSY QUINCY

Crédit : 43,50 € à WISSOUS

Dossier transmis à la Commission du Suivi des Compétitions.

**Le secrétaire**

Philippe TRUBERT

**Le Président**

Jean BERTHY

*Les décisions de la Commission des Statuts et Règlements sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions*

## Sous-Commission Technique Départementale du Football d'Animation

### Présents

**Membres** : Y.JEYOU, S.DAUGUET, D.MEE, P.MOULFARD, C.VANDARD, R.DIAZ, S.AIME, H.ELOUMAMI

**CD** : V. POLLET

**Excusés** : D.ROY, M.BAKKOUCH, MC.PERRAUT, J.FREDAL

## Réunion du 27 Mai 2019

### U6-U7

FC DRAVEIL : U 7 spécifique ; plateau de Morsang/o ; pris note de votre courrier

### U8-U9

ST MICHEL SP : plateau du 25/05/2019 ; pris note de votre courrier, plateau annulé pour cause d'accueil en U10-U11

AS BRUYERES : pris note de votre non-participation au plateau d'Ollainville

FC EPINAY ATHLETICO : pris note de votre non-participation au plateau d'Evry

AC BIEVRES : Plateau du 25/05/2019 ; la commission rappelle au club organisateur qu'en cas d'incapacité de recevoir pour quelque raison que ce soit, celui-ci doit faire le nécessaire pour que le plateau se déroule sur le terrain d'un club du secteur ou trouver une date de report.

### U10-U11

VAL YERRES-CROSNE/US PALAISEAU : J 3 du 25/05/2019, poule C. Pris note de l'indisponibilité de vos installations ; les rencontres sont neutralisées

FSP SACLAY/AS ITTEVILLE : J 3 du 25/05/2019, poule J. Pris note, rencontres neutralisées

SO VERTOIS/FC VILLIERS : J 3 du 25/05/2019, poule M. Pris note du courrier de Villiers ; forfait de Villiers

### **Rectificatif**

Erreur de date sur les rencontres si dessous  
FC ST VRAIN/FC EPINAY ATlh. Remis au 01/06/2019  
US GRIGNY/CS MENNECY. Remis au 01/06/2019  
CO CHAMPLAN/DT MASSY. Remis au 01/06/2019

### Tournoi Futsal U11

Club Absent sur la 2<sup>ème</sup> journée des vacances scolaires :

- VIRY CHATILLON ES
- VAL YERRES CROSNE AF
- BALLANCOURT FC

**Amende règlementaire de 80€**

### U12-U13

#### **Critérium classique**

#### **Enveloppes de rencontres non parvenues J 7 du 11/05/2019 ou du 18/11/2019**

ES VIRY CHATILLON/ESA LINAS-MONTLHERY	poule
A	
ES VILLABE/FC EVRY	poule
A/C	
FC BOUSSY-QUINCY/FC BRUNOY	poule
B	
CS MENNECY/SC EPINAY s O	poule
E	
DOURDAN SP/FC COUDRAYSIEN	poule
F	
FC COURCOURONNES/FC LONGJUMEAU	poule
F	
ES PLESSIS PATE/FC LISSOIS	poule
H	
US SACLAS-MEREVILLE/ESP SACLAY	poule
H	
FC LONGJUMEAU/FC TROIS VALLEES	poule
H	
FC ATHIS MONS/PORT RIS	poule
H/I	
STE MESME CORBREUSE/BENFICA YERRES	poule
J	

#### **Amendes U6-U7-U8-U9 du 27-05-2019**

## Réunion du 03 Juin 2019

### Présents

**Membres** : Y.JEYOU, S.DAUGUET, D.MEE,  
P.MOUFLARD, C.VANDARD, MC. PERRAUT, R.DIAZ,  
S.AIME, H.ELOUMAMI

**CD** : V. POLLET

**CDFA** : D.ROY

### U6-U7

#### **JND**

**La journée nationale des débutants aura lieu le 15 juin 2019 à SAVIGNY/O**

**Cette journée est obligatoire pour les clubs ayant des équipes engagées**

**La commission demande aux clubs de respecter les horaires prévus**

FCO VIGNEUX : plateau du 18/05/2019 ;  
enveloppe reçue

### U8-U9

AJ ETAMPES : plateau du 11/05/2019 remis au 18/05/2019. Pris note de votre courrier  
Plateau neutralisé

### U10-U11

#### **Critérium classique**

FC ORSAY-BURES/AS ST GERMAIN ARP. : J 3  
remise au 25/05/2019 poule H. Courrier du ST GERMAIN ARP. Nous précisant que suite à leur déplacement à ORSAY ils n'ont trouvé personne et après avoir contacté un dirigeant d'ORSAY, il a dit au club visiteur ne plus s'en rappeler.

Forfait pour les 3 équipes d'ORSAY-BURES  
La commission rappelle au club du FC ORSAY – BURES au devoir de leur charge

FC CHAMPCUEIL/AS BRUYERES : J 7 du 25/05/2019 poule N. Courrier de BRUYERES nous prévenant de leur non déplacement à CHAMPCUEIL

Forfait de AS BRUYERES

Enveloppes non parvenues

J 7 du 11/05/2019 remis au 18/05/2019

RC ARPAJONNAIS/FC FLEURY

poule A

STE GENEVIEVE SP/FC BRUNOY

poule B

FC ST GREM.SAIN.ST PIER./FC MILLY GATINAIS

poule B

FC ATHIS MONS/VAL YERRES-CROSNE

poule C

FC LISSOIS/RC ARPAJONNAIS

poule D

FC EVRY/TREMPIN F

poule D

FC PARAY/FC MORSANG

poule G

FC ORSAY-BURES/FC MASSY

poule H

AS SOISY s S/ASL JANVILLE-LARDY

poule H/I

FC COUDRAYSIEN/FC DRAVEIL

poule I

FC LONGJUMEAU/FC ST GERM.SAIN.ST PIER.

poule I

FC MORSANG/FC BREUILLET

poule J

J 3 du 25/05/2019

FC BRUNOY/FC COURCOURONNES

poule C

FC ATHIS MONS/CO SAVIGNY

poule C

ES VILLABE/FC FLEURY

poule C

CS BRETIGNY/RC ARPAJONNAIS

poule D

STE GENEVIEVE SP/FC LISSOIS

poule D

FC EVRY/ES MONTGERON

poule E/F

US GRIGNY/TU VERRIERES

poule E

FC BOUSSY-QUINCY/ES VIRY CHATILLON

poule E

ST MICHEL SP/FC IGNY

poule F

US RIS ORANGIS/JUVISY AFE  
poule F  
FC BALLANCOURT/AS SOISY s SEINE  
poule H  
FC MORSANG/AS BALLAINVILLIERS  
poule J  
ES ST CHERON/AS OLLAINVILLE  
poule J  
FC VILLEMORISSON/ES PLESSIS PATE  
poule K  
US SACLAS –MEREVILLE/US VERT LE G.  
poule K

## U12-U13

### **Critérium classique**

ES VILLABE/FC EVRY : J 7 du 11/05/2019 poule  
A/C. Accord de la commission pour jouer les  
rencontres le 29/05/2019

Enveloppes non parvenues 2ème relance  
J 7 du 11/05/2019

ES VIRY CHATILLON/ESA LINAS-MONTLHERY  
poule A

FC BOUSSY-QUINCY/FC BRUNOY  
poule B

DOURDAN SP/FC COUDRAYSIEN  
poule F

FC LONGJUMEAU/FC TROIS VALLEES  
poule H

FC ATHIS MONS/PORT RIS ORANGIS  
poule H/I

STE MESME-CORBREUSE/BENFICA YERRES  
poule J/K

1 ère relance

J 7 du 25/05/2019

TREMLIN F/CO SAVIGNY  
poule C

ES PLESSIS PATE/FC LISSOIS  
poule H

### **Forfait**

FC EPINAY ATHLETICO/FC WISSOUS : J 7 remise  
au 25/05/2019 poule G. Courrier d'EPINAY  
ATHLETICO nous précisant le non déplacement  
du FC WISSOUS. Forfait pour les 2 équipes de  
WISSOUS

## **INFORMATION**

**La commission rappelle que la réunion de fin  
de saison a lieu le 17/06/2019 au DEF à 19h  
Cette réunion est obligatoire pour tous les  
clubs ayant des équipes en foot d'animation**

[Amendes U6-U7-U8-U9 du 03-06-2019](#)

[Amendes U10-U11 du 03-06-2019](#)

[Amendes U12-U13 du 03-06-2019](#)

## Commission départementale du Football d'Entreprise et du Football Diversifié

**Président** : M. ADJIMAN

**Membres** : Mme LESUEUR, M. PASQUINI

**CD** : M. PAREUX

### PV DU 28 MAI 2019

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

### AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** (au lieu du lundi) de **10h30 à 12h00**. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

### COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

#### Résultats des matchs qualificatifs :

- Match n° 1 : MARCOUSSIS FUTSAL 1 / IGNY FUTSAL 1 : 2 à 10

**IGNY FUTSAL 1 qualifié**

- Match n° 2 : DIAMANT FUTSAL 3 / PARTOUT'ATHIS 1 : forfait avisé de PARTOUT'ATHIS 1

**DIAMANT FUTSAL 3 qualifié**

- Match n° 3 : CROSNE FUTSAL 1 / VILLABE 1 : forfait général de VILLABE

**CROSNE FUTSAL 1 qualifié**

- Match n° 4 : NEW TEAM 2 / MYA FUTSAL 2 : 3 à 4

**MYA FUTSAL 2 qualifié**

Feuille de match arrivée hors délai et résultat non saisi dans les délais – amende réglementaire.

Rappel :

Le tournoi final aura lieu le jeudi 30 mai à IGNY – Gymnase Guéric Kervadec – rue de Lovenich.

#### Rectificatif :

Déroulement de la journée : 09h30 à 17h00

- 09:30 : Arrivée des organisateurs et des arbitres
- 10:00 : Convocation des équipes
- 10:15 : Tirage au sort des rencontres
- 10:45 : 1<sup>ère</sup> rencontre
- 11:30 : 2<sup>ème</sup> rencontre
- 12:15 : Pause déjeuner
- 13:30 : Match de démo Féminines
- 14:00 : Petite finale (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place)
- 15:00 : Finale
- 16:00 : Remise des récompenses suivies du pot de l'amitié

### COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES-MIDI

#### Confirmation des clubs engagés :

- AIR FRANCE PARIS
- CEA SACLAY
- COMMERCANTS DE MASSY
- ENERGY 91
- PTT EVRY

Le tirage au sort des matchs a été effectué le mardi 14 mai par Marion BENDYK – Secrétaire du District.

#### Résultats de ce tirage au sort :

- Match n° 1 : COMMERCANTS DE MASSY / PTT EVRY
- Match n° 2 : CEA SACLAY / AIR FRANCE PARIS

La Commission rappelle que :

- le club cité en premier est le club recevant,
- les frais d'arbitrage sont à partager entre les 4 équipes.

La phase finale aura lieu le samedi 22 juin 2019 à WISSOUS – Stade de l'Europe – 11 Boulevard de l'Europe.

Rappel du déroulement de la journée : 09h30 à 17h00

- 09:30 : Arrivée des organisateurs et des arbitres
- 10:00 : Convocation des équipes
- 10:30 : 1<sup>ère</sup> rencontre (2x30' et tab si nécessaire)
- 11:45 : 2<sup>ème</sup> rencontre (2x30' et tab si nécessaire)
- 13:00 : Pause déjeuner
- 14:15 : Petite Finale (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place)
- 15:30 : Finale
- 16:30 : Remise des récompenses suivie du pot de l'amitié »

**Prochaine réunion : mardi 4 juin 2019 à 10h30.**

## PV DU 04 Juin 2019

**Président :** M. ADJIMAN

**Membres :** Mme LESUEUR, M. PASQUINI

**CD :** M. PAREUX

*Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes du DEF, dans les conditions de forme et de délai définies à l'article 31 du Règlement Sportif Général du DEF et à l'annexe financier.*

### AFFAIRES GENERALES

La commission se réunira tous **les mardis** (au lieu du lundi) **de 10h30 à 12h00**. → Vous pouvez la joindre pendant ces réunions au : **01 60 84 93 19**.

Elle organisera également des réunions périodiques avec les clubs le mardi à 19h.

### COUPE DE L'ESSONNE FUTSAL

Le tournoi final a eu lieu le jeudi 30 mai 2019 à IGNY au Gymnase Guéric Kervadec.

Après tirage au sort les ½ finale ont opposé :

1 - MYA FUTSAL 2 à IGNY FUTSAL 1, victoire du club de MYA FUTSAL 2.

2 - DIAMANT FUTSAL 3 à CROSNE FUTSAL 1, victoire du club de DIAMANT FUTSAL 3.

Le match de classement 3-4, a opposé IGNY FUTSAL 1 A CROSNE FUTSAL 1,

⇒ victoire du club d'IGNY FUTSAL 1

La finale a opposé le club de MYA Futsal 2 à DIAMANT FUTSAL 1,

⇒ victoire du club de DIAMANT FUTSAL 1.

La Commission remercie tous les acteurs du District de l'Essonne qui ont participé à la réalisation de cette Coupe dans un excellent esprit de fair-play et de convivialité.

La Commission remercie le Club et la Mairie d'Igny qui nous ont accueillis et plus particulièrement Monsieur

Francisque VIGOUROUX, Maire d'Igny qui a remis la Coupe à DIAMANT Futsal.

### COUPE DE L'ESSONNE FOOT D'ENTREPRISE DU SAMEDI APRES- MIDI

#### Confirmation des clubs engagés :

- AIR FRANCE PARIS
- CEA SACLAY
- COMMERCANTS DE MASSY
- ENERGY 91
- PTT EVRY

Le tirage au sort des matchs a été effectué ce mardi 14 mai par Marion BENDYK – Secrétaire du District.

#### Résultats de ce tirage au sort :

- Match n° 1 : COMMERCANTS DE MASSY / PTT EVRY
- Match n° 2 : CEA SACLAY / AIR FRANCE PARIS

La Commission rappelle que :

- le club cité en premier est le club recevant,
- les frais d'arbitrage sont à partager entre les 4 équipes.

La phase finale aura lieu le samedi 22 juin 2019 à WISSOUS – Stade de l'Europe – 11 Boulevard de l'Europe.

#### Rappel du déroulement de la journée : 09h30 à 17h00

- 09:30 : Arrivée des organisateurs et des arbitres
- 10:00 : Convocation des équipes
- 10:30 : 1<sup>ère</sup> rencontre (2x30' et tab si nécessaire)
- 11:45 : 2<sup>ème</sup> rencontre (2x30' et tab si nécessaire)
- 13:00 : Pause déjeuner
- 14:15 : Petite Finale (3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place)
- 15:30 : Finale
- 16:30 : Remise des récompenses suivie du pot de l'amitié »

**Prochaine réunion : mardi 11 juin 2019 à 10h30.**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET ÉQUIPEMENTS

### PV du 21 mai 2019

#### Présents

**Président** : M. Claude GIOS

**Membre** : Michel GAUVIN

**Excusé** : M. Jean BERTHY

#### Ville de Brétigny :

##### Courrier du bureau municipal des sports de la ville de Brétigny :

La CDTIS du DEF informe la ville de Brétigny que le terrain dit « CES » du complexe sportif DELAUNE n'est pas classé. Merci de nous fournir l'attestation comme quoi le terrain appartient à la commune de Brétigny et fait il partit du contingent du club

#### Ville de Morsang :

##### Stade Léo LAGRANGE NNI91430101 :

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées le mardi 4 juin 2019 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>, le plan de situation et le plan des vestiaires.

#### Ville de Brétigny :

##### Complexe sportif Auguste DELAUNE :

##### Terrain N°2 NNI 911030102 :

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées le mardi 11 juin 2019 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>, le plan de situation et le plan des vestiaires.

#### Ville de Gif sur Yvette :

La CDTIS du DEF demande à la commune de Gif sur Yvette de lui communiquer la nouvelle adresse des terrains synthétiques du plateau du MOULON. Quel en est le propriétaire et quel en est l'occupant.

**Prochaine réunion le 04 juin 2019 à 15h**

### PV DU 04 JUIN 2019

#### Présents

**Président** : M. Claude GIOS

**Membre** : Michel GAUVIN , M. Jean BERTHY

#### Ville de Morsang sur Orge :

##### Stade Léo Lagrange NNI 91430101 :

Installation susnommée visitée le mardi 4 juin 2019 par M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, en présence de M. SANCHEZ Guillaume, gardien du stade Léo Lagrange de la ville de Morsang /Orge.

La CDTIS du DEF propose de classer provisoirement ce terrain au niveau 5G jusqu'au 30 septembre 2019 pour réalisation des travaux.

A savoir :

Mettre les buts à hauteur réglementaire (2m44)

Mettre des abris de joueurs de 2m50 minimum pour un classement au niveau 5

Installer un abri délégué de 1 m 50 minimum (recommandé)

#### Ville de Draveil

##### Stade Alain FOURNIER NNI912010101 :

M. BERTHY et M. GAUVIN, membres de la CDTIS du DEF, visiteront les installations susnommées le mardi 18 juin 2019 à 10h30. Merci de mettre les installations en configuration de match officiel et le libre accès aux vestiaires, de fournir le plan de l'aire de jeu à l'échelle 1/200<sup>ème</sup>, le plan de situation et le plan des vestiaires.

**Prochaine réunion le 18 juin 2019 à 15h**